

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2024 A 19 H

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique le 8 février 2024 en mairie, sous la présidence de madame Claire THEVENIAU maire de Puceul.

Démission de monsieur Jérôme PINEL de son mandat de conseiller municipal

Le conseil municipal a pris acte de la démission de monsieur Jérôme PINEL, conseiller municipal, avec effet au 22 décembre 2023. N'ayant plus d'élus sur la liste conduite par Mme THEVENIAU lors des dernières élections municipales, monsieur Jérôme PINEL ne peut être remplacé.

Le conseil municipal sera désormais composé de 14 membres (au lieu de 15).

Convention d'occupation du domaine public et mise à disposition d'un distributeur de baguettes à deux boulangers de Nozay

Pour assurer la continuité du service à la population, après la fermeture de la boulangerie « Le Fournil de Puceul » en Août 2023, une convention est conclue avec messieurs Pierre MOYON et François FRANGEUL, les deux boulangers de Nozay.

Cet équipement est installé place de l'Eglise et approvisionné 7j/7 .

Lutte collective contre les corvidés organisée par l'association POLLENIZ en 2024

POLLENIZ, association régionale de la santé du végétal et organisme officiel à Vocation Sanitaire, organise sur les communes une campagne de lutte contre les corvidés (corneilles noires, corbeaux freux et pies bavardes).

L'accroissement de ces espèces depuis 2021 et l'absence de lutte, entraînent une augmentation des dégâts agricoles. En 2024, le conseil municipal décide de participer pour un coût total de 723 €. Une campagne de lutte est prévue du 16 au 30 mai 2024.

Projet de piégeage des frelons asiatiques sur le territoire communal

Le conseil municipal décide :

- de mettre en place une action communale de lutte contre le frelon asiatique, en 2024 en année test, avec les élèves de l'école Saint Joseph, le club La Joie de Vivre, le CMJ, le conseil municipal.
- de prévoir une action de lutte en 2025, en y associant notamment les autres communes de la Communauté de Communes de Nozay.

Acceptation d'un legs – Succession de madame Jacqueline DURAND

Le conseil municipal décide d'accepter ce legs universel, qui comprend 4 biens immobiliers d'une valeur estimée à ce jour à 700 000 € environ. La commune s'engage à utiliser la valeur des biens légués exclusivement pour un ou plusieurs des objectifs suivants :

- Locaux permettant l'implantation de nouveaux services à destination des personnes âgées,
- Locaux pour les activités des adolescents ou des adultes (équipements sportifs),
- Acquisition de terrains pour la construction de logements sociaux intergénérationnels,
- Valorisation du patrimoine de la commune

Avis du conseil municipal sur le PLUi arrêté, avant enquête publique

Suite à la présentation du diaporama préparé par la Boite de l'Espace - cabinet en charge du suivi du PLUi, Le conseil communautaire de la communauté de communes de Nozay ayant, lors de sa séance du 29 novembre 2023, arrêté le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et dressé le bilan de la concertation,

Les communes membres et les autres Personnes Publiques Associées, doivent donner leur avis sur le projet du plan avant le 18 mars 2024.

L'élaboration du PLUi de la Communauté de Communes de Nozay, constitue un enjeu majeur dans la mesure où il traduit le projet de territoire de la CCN. Il s'inscrit dans le respect des objectifs du développement durable. Ce nouveau document devra répondre aux objectifs fixés par le Code de l'Urbanisme :

- En matière d'aménagement de l'espace
- En matière d'habitat .
- En matière de développement économique
- En matière d'environnement / paysage
- En matière d'agriculture
- En matière énergétique

Après avis des Personnes Publiques Associées, le projet de PLUi sera soumis à enquête publique par la Présidente de la Communauté de Communes de Nozay, pour permettre aux habitants de s'exprimer une nouvelle fois sur le projet et faire valoir leurs observations avant l'approbation définitive du PLU intercommunal.

Le Conseil municipal APPROUVE ET VALIDE à 12 voix pour et 1 voix contre, le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal tel qu'il a été arrêté par décision du Conseil Communautaire en date du 29 novembre 2023.

Vu pour être affiché et publié dans les conditions règlementaires habituelles.

Le Maire,
Claire THEVENIAU

